

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 08 JUIN 2023 A 20H00** SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, André-Gilles CHATAGNAT

---

**Présents** : FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MANTILLERI Eric, PUZEL Jérémy, JACCAZ Yan, CHAUMONTET Denis, CHATAGNAT André-Gilles, MERLET Noémie.

**Excusés** : SUBLET Gaétan (donne pouvoir à Denis CHAUMONTET)  
MERY Luc (donne pouvoir à Yan JACCAZ)  
BLANDIN Aurélie (donne pouvoir à Noémie MERLET)

**Absente** : /

Mr Romain FOËX été désigné secrétaire.

**Ordre du jour** :

- Budget eau :
  - Demandes de régularisations suite à fuites d'eau
  - Décision modificative suite à régularisations
- Prestation sociale : modification pour un agent suite à augmentation de son temps de travail hebdomadaire
- Foncier :
  - Vente de terrain au chef-lieu
  - Acquisition de terrain à Vovray
- Location de salles aux associations
- CERN :
  - Synthèse de la visite
  - Avis sur étude du futur collisionneur circulaire
- Urbanisme
- Intercommunalité
- Divers

\*\*\*

A 20h06, le quorum est atteint, Monsieur le Maire, André-Gilles CHATAGNAT, ouvre la séance.

Le compte-rendu du 04 mai 2023 est validé à l'unanimité.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir retirer l'ordre du jour « Décision modificative suite à régularisations » n'étant plus nécessaire.

## • 1. Demandes de régularisations suite à fuites d'eau

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Mr FOEX Romain chargé de l'eau, informe l'assemblée d'une demande de deux abonnés pour la rectification de leurs factures d'eau 2023 suite à une fuite sur la période du 01/04/2022 au 06/04/2023.

Après réflexion, **l'assemblée procède à la décision suivante avec 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention :**

- Prise en compte à titre exceptionnel de leurs consommations de 2020 -2021 et 2022.
- Les abonnés concernés doivent transmettre en mairie la copie de la facture de réparation de ladite fuite.
- L'annulation du titre correspondant sera à déduire de la facturation concernée par la fuite d'eau soit la facture annuelle 2023.
- Charge Mr Le Maire de signer tous les documents relatifs à cette rectification de consommation d'eau.

## • 2. Prestation sociale : modification pour un agent suite à augmentation de son temps de travail hebdomadaire

Le 11 juin 2015, Le conseil municipal avait pris décision de verser aux agents communaux une action sociale annuelle (au mois de juin) sous forme de chèque CADHOC UP au prorata du temps de travail de chaque agent.

En 2022, Monsieur le Maire avait demandé aux élus de bien vouloir réévaluer le montant de cette action sociale à chacun des agents selon son temps de travail hebdomadaire et de la façon suivante :

- Pour 35h/semaine  $50 \text{ € fixe} + 250 \text{ €} = 300 \text{ €}$
- Pour 10h50/semaine  $50 \text{ € fixe} + 75 \text{ €} = 125 \text{ €}$
- Pour 3h67/semaine  $50 \text{ € fixe} + 21.93 \text{ €} = 71.93 \text{ €}$

Suite à l'augmentation du nombre d'heures hebdomadaire d'un agent technique passant ainsi de 3.67h/semaine à 5.18h/semaine, le calcul de cette prestation sociale a lieu d'être réévaluée pour cet agent soit :

- Pour 5h18/semaine  $50 \text{ € fixe} + 51.53 \text{ €} = 101.53 \text{ €}$

**Après en avoir délibéré** le Conseil décide par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention :

- de verser en juin le calcul proposé par Mr le Maire à l'agent technique concerné par l'augmentation de son temps de travail hebdomadaire.

Arrivée de Jérémy PUZEL à 20H14.  
Arrivé de Denis CHAUMONTET à 20H17.

- **3. Foncier :**

- **Vente de terrain au chef-lieu**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser la situation foncière de la parcelle B 2690 tirée de la parcelle B 1432 (ancien réservoir) d'une contenance de 27 centiares située au « Chef-lieu ».

Le véhicule de Monsieur M BERART Alain occupant de façon permanente ladite parcelle, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de la vendre à Monsieur BERART Alain moyennant un prix total de 2646 euros et précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,**

- Décide de vendre la nouvelle parcelle B 2690 (tirée de la parcelle B1432) d'une contenance totale de 27ca lieudit « Chef-lieu » au profit de Mr Alain BERART pour un montant de 2646 euros.
- Précise que les frais d'acte seront à la charge de de Mr Alain BERART,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

- **Acquisition de terrain à Vovray**

Mr Romain FOEX, en charge de l'eau, rappelle la délibération du 03 juin 2021 par laquelle le conseil municipal s'est engagé à acquérir du GFA LES JONQUILLES, pour un montant de 8 € le m2, une partie de la parcelle n°A1176 lieudit « Vovray » et sise à proximité du nouveau réservoir d'eau potable.

La superficie de la nouvelle parcelle A 1290 extraite de la parcelle A 1176 cédée par le GFA LES JONQUILLES est de 90 m2. En conséquence, Monsieur Romain FOEX propose d'acquérir la parcelle A 1290 lieu-dit « Vovray » pour un montant total de 720 € étant précisé que les frais d'actes notariés ainsi que les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.

**Après délibération et à l'unanimité par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention  
Le Conseil Municipal,**

- Accepte d'acquérir la parcelle A 1290 lieu-dit « Vovray » appartenant à GFA JONQUILLES d'une surface de 90 m2 pour un montant total de 720 €
- Accepte la prise en charge des frais notariés et d'arpentage pour cette acquisition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

#### • 4. Location de salles aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Yan JACCAZ, référent à la vie associative et culturelle du village, qui ainsi fait la synthèse de la rencontre entre élus et associations communales qui s'est tenue le mardi 30 mai 2023 en mairie.

Après réflexions des élus, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rendre caduque la délibération approuvée le 8 août 2019 (délibération n°19.47) afin d'enlever la tarification mise en place pour les locations de salles communales ou emplacements publics et ainsi permettre à l'ensemble des associations communales d'occuper des locaux publics à titre gratuit.

Du point de vue logistique et sur demande des membres d'associations, l'assemblée délibérante décide de créer un bon de réservation dédié aux locations de salles communales où autres emplacements publics. L'ancien bon de réservation initial resterait actif pour les associations quand celles-ci auraient besoin de vaisselle.

Monsieur le Maire rappelle néanmoins aux associations leur obligation de délivrance en mairie de l'attestation d'assurance annuelle couvrant leurs activités.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,**

- Décide de rendre gratuit l'accès aux salles communales ou emplacements publics aux associations communales uniquement.
- Valide les deux bons de réservation prévus à cet effet.
- Décide que le ménage soit à la charge de chaque association.

#### • 5. CERN : Synthèse de la visite et avis sur étude du futur collisionneur circulaire

Mr Denis CHAUMONTET présente aux élus le CERN, l'un des plus grands et des plus prestigieux laboratoires scientifiques du monde ayant pour vocation la physique fondamentale, la découverte des constituants et des lois de l'Univers.

Mr Denis CHAUMONTET explique la visite qui a eu lieu sur le site de Prévessin le lundi 20 février 2023 offerte aux mairies et intercommunalités concernées par le projet du CERN à savoir la réalisation d'un accélérateur souterrain de particules de grande circonférence : le futur collisionneur circulaire (FCC) serait de 91 kms de long, à 200 m de profondeur avec 8 puits de forages de 5 hectares chacun dont 5 implantés le long de la montagne du Vuache (le plus près

du village de Chaumont serait celui vers Prévry). Le FCC se situerait géographiquement dans une circonférence entre le mont Vuache et la vallée de l'Arve et entre le lac Léman (côté Genève) et la montagne de la Mandallaz.

Ce projet servirait à la recherche jusqu'à la fin du 21<sup>e</sup> siècle et pourrait voir le jour en 2040 après validation de ses états membres vers 2028.

En amont de ce projet une étude de faisabilité est présentée permettant d'identifier les terrains concernés par les études de sous-sol menées en 2024 et 2025 via un arrêté préfectoral pris en janvier 2023 par la Préfecture de Haute-Savoie.

Le CERN appuie vivement cette étude liée à ce projet pour aussi ne pas délaissier tout le savoir-faire et les connaissances scientifiques acquis depuis des décennies au profit d'Etats non-membres comme l'Asie par exemple.

La commune quant à elle reste très attentionnée par l'impact et les conséquences environnementaux provoqués par le projet durant la phase des travaux et souhaite une réunion collective plus détaillée avec le CERN et les communes avoisinantes concernées à ce sujet.

Un courrier émis par le Maire de Minzier sur ce futur projet est lu à l'assemblée.

## 6. Urbanisme

Mr MANTILLERI Eric, adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

### **PERMIS D'AMENAGER**

/

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

**PC 07406522X0009** : M. GRINAND Adrien pour l'abrogation d'un permis de construire d'une maison d'habitation impasse du Closet à CHAUMONT (74270) délivré le 01<sup>er</sup> décembre 2022 – **signée le 06 juin 2023.**

**PC 07406519X0008M05** : M PUZEL Jeremy pour la construction d'une pergola au 233 route de l'Afflit à CHAUMONT (74270) - **ACCORD du 30 mai 2023.**

**PC 07406522X0010** : AAPEI EPANOU – CACHE Myriam - pour la création d'un bâtiment sur 3 niveaux au 236 impasse de la ferme des roches à CHAUMONT (74270) - **ACCORD du 25 mai 2023.**

**PC 07406523X0001** : M. GRINAND Adrien pour la construction d'une maison d'habitation impasse du Closet à CHAUMONT (74270) **ACCORD du 04 mai 2023**

### **DECLARATIONS PREALABLES**

**DP07406523X0016** : M TRIBOULEY Christophe pour la construction d'une piscine coque au 232 route de l'Afflit à CHAUMONT (74270) - **ACCORD du 06 juin 2023.**

**DP07406523X0014** : MME MESSERSCHMIDT Clara pour la construction d'un abri de jardin au 214 impasse du Malpas à CHAUMONT (74270) - **ACCORD avec prescriptions du 25 mai 2023**

**DP07406523X0012** : M BARBIER Jean-Marie pour changement de la couverture de toit au 297 route de Chaumontet à CHAUMONT (74270) - **ACCORD avec prescriptions du 23 mai 2023**

**DP 07406523X0009:** M DE STEFANO Francesco pour la construction d'une serre de jardin au 63 impasse sous la Ville à CHAUMONT (74270) – **ACCORD du 23 mai 2023**

**DP 07406523X0008:** M MENZI Gérard pour réfection de toiture au 1600 route de St Julien à CHAUMONT (74270) – **ACCORD du 17 mai 2023**

**DP 07406523X0015 :** M MEUVRET Jonathan pour le ravalement de façade au 32 route du Maréchal Ferrand à CHAUMONT (74270) – **ACCORD avec prescriptions du 17 mai 2023**

**DP 07406523X0007:** M COSSON Jacques pour la construction d'une serre de jardin au 62 impasse sous la Ville à CHAUMONT (74270) – **ACCORD du 16 mai 2023**

**DP 07406523X0013 :** M SUBLET Gérard pour transformation d'un abri de jardin en pièce à vivre avec sanitaire au 1395 route du Maréchal Ferrand à CHAUMONT (74270) – **REFUS du 16 mai 2023**

**DP 07406523X0010:** M CIURUNIUC Nicu pour changement de fenêtres au 1540 route de St Julien à CHAUMONT (74270) – **certificat tacite délivré le 09 mai 2023**

## **7. Intercommunalité**

- **Commission communication CCUR**

Un bulletin intercommunal regroupant toutes les festivités de la Communauté de Communes va être créé et diffusé à 9500 exemplaires aux habitants.

- **Commission sociale/petite enfance et jeunesse**

- La nouvelle crèche de Minzier qui va ouvrir en janvier 2024 avec 25 berceaux est déjà complète.
- La maison de santé à Seyssel n'a toujours pas son effectif médical.

- **Sivu du Triolet**

- Nouveaux plans établis par l'architecte avec dépose du permis de construire dans l'été : agrandissement de la cuisine, du périscolaire, un jardin pour tri et une chaudière à granulés.
- Après 6 mois d'instruction, les travaux devraient débuter en avril 2024.
- Un éclairage de type Led sera mis en place cet été dans l'ensemble des locaux de l'école.
- La fête de l'école aura lieu le 17/06.

## **8. Divers**

- **Travaux chemins communaux**

Des travaux nécessaires sont à effectuer sur la commune à savoir le remplacement du poteau incendie au Malpas et la reprise du réseau d'eau pluviale route de Loblaz.

La mairie a demandé un chiffrage à l'entreprise CHALLANSONNET TP de Minzier :

- Remplacement du poteau incendie et du regard de comptage endommagé au Malpas..... 5 780.00 € HT
- Reprise du réseau d'eau pluviale route de Loblaz..... 6 233.00 € HT

Après réflexion, Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention :

- Valide à l'unanimité les devis de l'établissement CHALLANSONNET pour les travaux de remplacement du poteau incendie au Malpas, du regard de comptage endommagé et de la reprise du réseau d'eau pluviale route de Loblaz pour la somme globale de 12 013.00 € HT,
- Charge Monsieur Le Maire de signer ainsi les devis correspondants.

- **Les fées-lé du local**

Accord de principe des élus suite à demande d'occupation du parking de l'abribus « sous la ville » pour stationnement de leur camion tous les jeudis de 16h30 à 18h30. Une redevance d'occupation du domaine public sera fixée ultérieurement lors d'une future séance de conseil municipal.

- **Réunion annuelle avec les associations**

Le 30 mai dernier s'est tenue en mairie la réunion annuelle des associations communales. Yan JACCAZ, conseiller municipal en charge de la vie associative et culturelle fait la synthèse de cette réunion constructive où toutes les associations étaient représentées et ont pu présenter chacune leur bilan et leurs projets.

Aussi des propositions ont été faites à savoir :

- Mettre plus tardive l'extinction de l'éclairage public lors des représentations annuelles du théâtre,
- Le moto-club fait état du vieillissement des locaux au moto-cross ; il demande à la commune de fournir les matériaux et qu'il s'occupe de la main-d'œuvre,
- Demande de la pose d'une petite grenette sur le Pralet par l'ass. « A l'Est des Daines »,
- Demande de la société de chasse d'occuper l'ancien hangar communal technique pour la saison 2024-2025 afin d'être en règle avec la nouvelle réglementation.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h55 - Mr le Maire lève la séance.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 06 Juillet 2023 à 20 h**

FOEX Romain,

JACCAZ Yan

PUZEL Jérémy

CHAUMONTET Denis

CHATAGNAT André-Gilles

HONCZARUK Gérald

MANTILLERI Eric

MERLET Noémie